

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° AC1287

présenté par
Mme Taillé-Polian, M. Gustave, M. Raux et Mme Simonnet
à l'amendement n° AC|1152 du Gouvernement

APRÈS L'ARTICLE 1ER BIS

À l'alinéa unique, substituer aux mots :

« dans le respect des »

les mots :

« en s'assurant de la conformité avec ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement rédactionnel propose une formulation plus idoine.

Surtout, les députés du groupe écologiste et social souhaitent rappeler leur opposition à la proposition de loi et à la méthode anti-démocratique choisie par la ministre Dati pour imposer son projet en déposant des amendements quelques minutes avant leur examen afin d'empêcher les parlementaires de les analyser.